



Par Laurent Ottavi • 24/12/2023 • Démocratie

« La dissolution des multinationales est la solution » - Alain Deneault

Derrière la communication de TotalEnergies, de moins en moins convaincante auprès des citoyens, se dissimule une nuisance plurielle et ancienne. Alain Deneault en fait à la fois la recension et l'analyse dans son ouvrage *De Quoi Total est-elle la somme ?* paru en 2014 chez Textuel et réédité en octobre. Il remonte aux origines du pouvoir de la firme, en détaille les différentes facettes légales ou non, les dérives, les abus, et dénonce en général le pouvoir outrancier des multinationales.

Laurent Ottavi (Élucid) : De quelle puissance l'entreprise Total, désormais appelée TotalEnergies, a-t-elle hérité de son histoire, sans laquelle elle ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui ?

Alain Deneault : Le capital de Total constitue son histoire, et cette histoire est suffisamment controversée – pour ne pas dire par moments sordide, voire criminelle – que les dirigeants et relationnistes de la firme préfèrent ne pas l'évoquer. On se souvient de Christophe de Margerie, encore PDG de Total au milieu de la décennie 2010, qui poussait de hauts cris lorsqu'on farfouillait dans l'histoire de la firme. Il reprochait alors à la presse de vouloir remonter « *jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy* ». Ce type de référence provenait spontanément de lui.

TotalEnergies doit l'accumulation de son capital, c'est-à-dire de sa force de frappe et en dernière

instance de son pouvoir, à l'établissement d'un cartel pétrolier mondial au Moyen-Orient il y a une centaine d'années ; à sa complicité avec le régime sud-africain de l'Apartheid ; à ses pratiques d'évitement fiscal de longue date dans les paradis fiscaux ; à sa participation active à la colonisation de l'Afrique, sa corruption endémique, son tripatouillage d'urnes et ses guerres civiles ; à sa collusion avec les partis politiques de gouvernement en France et sinon à son intégration consommée à la finance internationale.

Ce passé de Total se traduit par l'évolution et l'attribution de compétences de ses trois composantes historiques. L'ancêtre originel, la Compagnie française des pétroles (CFP), à terme créatrice et dépositaire de la marque Total, a été créée inconstitutionnellement à même un cartel pétrolier anglo-américain dans les années 1920. Elf fut le véhicule étatique du néocolonialisme de l'Afrique conçu par De Gaulle et orchestré par Jacques Foccart, et enfin PetroFina (le tandem canado-belge des familles Desmarais et Frère) a prospéré en grande partie du fait de ses liens avec la finance mondiale.

« On peut s'étonner qu'une firme ait pu prospérer du fait de comploter, coloniser, corrompre, polluer ou asservir en prétendant agir selon la lettre de la loi. »

Élucid : Vous avez intitulé chacun des 12 chapitres avec un mot qui correspond à l'un des volets des principaux méfaits de Total. Pouvez-vous présenter brièvement chacun d'entre eux pour donner une idée assez globale de votre enquête ?

Alain Deneault : Le paradoxe de cette histoire est que Total a pu commettre ce qui passera au vu du commun comme des forfaits le plus souvent dans la légalité, en tous les cas sans qu'on puisse la sanctionner devant un tribunal. Et la devise de Total, selon l'expression de Margerie, le rend bien : *« Tant que ce n'est pas interdit, c'est permis ! »*. Lorsque j'évoque des « crimes » ou des faits de « criminalité », je le fais au sens sociologique qui pouvait intéresser Émile Durkheim, et non pas seulement au sens strictement juridique. La notion de crime n'appartient pas en propre au domaine du droit et on peut qualifier une situation de criminelle sans nécessairement prétendre au droit ni s'insérer dans les contingences et techniques actuelles du domaine judiciaire. Dans la dialectique entre les *bouleumatès* et la *dusboulia*, la tragédie de Sophocle *Antigone* montre précisément l'évolution de la qualification de pratiques dans la discussion publique.

Ainsi, on peut s'étonner que, dans son histoire, une firme ait pu prospérer du fait de comploter, coloniser, collaborer, corrompre, conquérir, polluer, vassaliser ou asservir, par exemple – ce sont en effet certaines entrées de mes douze chapitres – en prétendant agir selon la lettre de la loi. Cette prétention est difficile à contester, de sorte que c'est sur l'état du droit et la sociologie du dispositif législatif que se tourne le questionnement : dans quel régime peut-on donc participer à autant de situations délétères sous le sceau de la légalité ? Il ne s'est donc pas agi de recenser un catalogue de faits controversés, mais de problématiser un enjeu portant sur le lien entre les multinationales, les pouvoirs législatifs dans le monde et les nombreuses juridictions entre

lesquelles elles évoluent.

Comment est-il possible pour une société française d'évoluer à l'échelle mondiale pendant des décennies dans une logique de cartel qui serait illégale en France ou aux États-Unis ? Quelle liberté octroie sur le plan du droit le fait d'être soutenu par la République française dans ses violentes politiques néocoloniales au Congo-Brazzaville ou au Gabon ? Selon quelle astuce participe-t-on sans contrecoup à l'essor de l'Afrique du Sud des années d'Apartheid alors même que les Occidentaux mettent cet état sous pression ? Comment la corruption, longtemps maquillée par une myriade d'euphémismes en Suisse, prospère-t-elle toujours hors de portée de supposées mesures contraignantes ? Comment qualifier la part de marché dont Total a hérité en Libye des suites d'une invasion franco-britannique ?

Quel statut conférer à des opérations qui deviennent légales sur le plan de la sécurité des peuples, de la fiscalité ou du droit du travail, strictement parce qu'elles sont localisées, voire délocalisées dans des zones franches où la législation est sciemment faible ? Quelles responsabilités ont la France et les sociétés dans lesquelles elle avait jadis des participations (CFP et Elf, devenues Total) dans l'endettement odieux de l'Algérie à une période où on savait que les fonds portés au débit du budget de l'État, détournés, ne servaient pas à des investissements de nature publique ? Comment une firme peut-elle polluer en se contentant d'externaliser cet aspect des choses ? Quel rôle peut-on lui soupçonner de jouer lorsque des législateurs amis votent des lois qui semblent faites sur mesure pour elle ? Quelle est sa responsabilité quand un membre du consortium où elle domine commet des crimes envers sa population, comme au Myanmar ?

Telles sont les questions qui se posent. Il en ressort une critique du droit en son état, et de la capacité des multinationales à agir sur une échelle imprenable pour les législations établies, à la manière de souverainetés d'un genre nouveau, privées, et largement impensées.

« Lorsque les PDG et représentants de Total plaident la conformité à "la loi", leur expression n'a de valeur que rhétorique, car son activité se décline dans une myriade de législations. »

Vous décrivez une emprise polymorphe de Total. Par quels canaux l'exerce-t-elle, au-delà du lobbying classique ?

Le rapport qu'entretiennent les multinationales au droit est crucial. D'abord d'un point de vue psychique – non négligeable –, le droit confère une légitimité aux dirigeants de structures d'envergure mondiale. Même s'ils contribuent largement à le façonner, le détourner ou le tordre, le droit agit pour la psyché du dominant telle une prothèse. Je me suis intéressé à ce phénomène dans *Le Totalitarisme pervers*. Ces administrateurs intéressés ajustent leur pensée moins au droit comme tel qu'à leur façon souvent rusée et créative d'arriver à s'y conformer, au

moins en apparence, sinon que d'être en position d'en rédiger directement ou indirectement les libellés de façon à rendre le droit conforme à leurs intérêts.

De manière générique, j'en suis venu à dire à leur propos qu'elles *se jouent de la loi*. Cela prend plusieurs formes en effet, et on le comprend, en fonction des nombreux visages qu'adopte une firme multinationale. Par définition, être *multi-national* signifie le fait d'une constitution par filiales. Une multinationale n'est pas une entité « une » et ne passe même pas encore tout à fait pour un sujet de droit. Elle est un réseau de filiales qui prennent corps dans des systèmes législatifs extrêmement variés. Ainsi, lorsque les PDG et représentants de Total plaident la conformité à « *la loi* », leur expression n'a de valeur que rhétorique, car son activité se décline dans une myriade de législations.

Respecter la loi pour Total veut autant dire se conformer au droit des Bermudes eu égard aux activités de la filiale qu'elle y a inscrite, veiller au respect du droit du travail au Myanmar en fonction des opérations qu'elle y mène, convenir du droit de la personne comme stipulé en Arabie saoudite lorsqu'on s'y trouve, et veiller à l'application du droit environnemental de l'Alberta et du Canada lorsqu'on exploite le pétrole issu des sables bitumineux... À cela s'ajoute effectivement le lobbying, qui donne le loisir aux multinationales de rédiger la loi ou de peser lourdement sur la façon dont les législateurs le font, en certaines circonstances.

À cela s'ajoute le phénomène des portes tournantes (autrement dit le pantouflage), encore plus insidieux, parce qu'il permet à la firme d'introduire au quotidien dans les ministères l'esprit même de son propre fonctionnement, faisant dire à un ancien ministre de l'Éducation, par exemple Benoît Hamon, qu'il n'avait pas à subir la pression de lobbyistes parce que son propre personnel en avait déjà assimilé la langue. Pensons aussi aux recours extrajudiciaires, mais effectifs de tribunaux d'affaires évoluant en parallèle de l'institutionnalisation du droit et en fonction desquels les grands pouvoirs privés que sont devenues les multinationales se voient capables de poursuivre les États. Restent enfin les affinités colonialistes des grandes entreprises avec les États, qui conduisent dans le « Sud » en général à placer des béni-oui-oui pavant la voie à leurs projets industriels.

« La France continue de soutenir Total comme s'il s'agissait d'un joyau de la République alors que celle-ci est passée sous le contrôle d'un capital apatride. »

Les États sont-ils complices ou impuissants face à cela ?

L'État ? Il est difficile de le penser ici au singulier et de l'aborder strictement en rapport avec ses prérogatives formelles. Le Chili, la France ou les États-Unis d'Amérique se trouvent dans des positions distinctes. Et il y va de conjonctures historiques. Les États périphériques à la mondialisation font certes l'objet d'un terrible chantage, en même temps que d'insidieuses récompenses, lorsqu'ils doivent composer avec le pouvoir financier et industriel – l'ex-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, en parle sans complexe. La France a des relations ataviques avec Total,

elle continue de la soutenir comme s'il s'agissait d'un joyau de la République alors que celle-ci, à coups de privatisations de 1986 à 1998, est passée sous le contrôle d'un capital apatride.

Le phénomène des portes tournantes entre les institutions publiques et TotalEnergies donne le tournis, mais c'est au final l'entité privée qui tient la main. Elle en vient à déclarer, dans un communiqué de presse du Kremlin, qu'elle représente elle-même la France, quand elle ne se targue pas de disposer d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU ou de pouvoir s'appuyer sur un réseau d'ambassades important. Et on ne parle pas encore des interventions de l'Armée française qui l'agrément.

Vous évoquez un « gouvernement bis » de la France à propos de Total. De quels types de professions est-il composé pour affirmer sa souveraineté ? Votre image du gouvernement bis est finalement très politique chez une multinationale qui prétend ne pas en faire : est-ce une façon de soutenir qu'ils font de la politique sans en faire vraiment ?

Les dirigeants de Total s'empressent de déclarer qu'ils ne font pas de politique, mais ils se targuent de faire de la géopolitique. Leurs lois, celles qu'ils énoncent et qu'ils appliquent, ce ne sont pas celles, misérables, de petits législateurs circonscrits dans leur petite chasse gardée nationale, mais des édits qui ont une portée universelle et quasi scientifique. Ce sont la loi du marché, la loi de la mondialisation, la loi de l'offre et de la demande, la loi des affaires... Ces lois transcendent l'activité législative des États et, qui plus est, déterminent cette activité. Peu nous chaut de savoir qui porte la couronne, pourvu que ce titulaire n'ait guère le choix de traduire dans ses termes législatifs la loi universelle que nous, multinationales, promouvons et décrétons.

Dans l'Hexagone, TotalEnergies doit faire contrepoids à la critique qui est dévastatrice à son endroit depuis sa création en 2000, sous l'appellation de TotalFinaElf. Elle a dû alors répondre coup sur coup des désastres provoqués par le naufrage de l'Erika au large des côtes bretonnes, et par l'explosion de l'Usine AZF de Toulouse dix jours après les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Tout a été mis en œuvre pour rendre dépendants une large variété d'acteurs des subsides de Total ou de biberonner certains d'entre eux en discours.

Ainsi, la Fondation TotalEnergies, TotalEnergies direction France, TotalEnergies Professeurs associés et la trousse pédagogique Planète Énergie, entre autres instances et fonds, soutiennent des musées, des organisations de défense du patrimoine, des universités, des écoles, sans parler de l'économie régionale. La firme dédouble souvent l'État en n'ayant pas sa légitimité. Cela permet enfin de valider le lieu commun voulant que le secteur privé soit plus actif que le public.

« Une multinationale comme Total est capable de se donner, sur des plans financier, industriel, politique et diplomatique, suffisamment de leviers pour profiter de toutes conjonctures. »

Pouvez-vous expliquer et illustrer l'impuissance des législations et juridictions instituées face à TotalEnergies ?

Deux façons d'aborder le problème, l'une critique et l'autre pragmatique. L'approche critique consiste à problématiser une situation sans souci de règlement pratique. On cherche à établir un diagnostic, même si la perspective qui en découle puisse paraître insoluble, insurmontable... L'incapacité d'agir immédiatement sur un enjeu ne devrait pas nous empêcher de réfléchir à son sujet. Autrement dit, on ne saurait cantonner notre esprit strictement aux questions que l'on se sent à même de résoudre. Bref, le problème avec les multinationales, ce sont les multinationales.

Il ne s'agit pas de les amadouer, de les apprivoiser, de les domestiquer, de les amener à la transparence, à la citoyenneté et à quelle sornette encore sortie des théories du développement et de l'éthique des affaires. Non, la solution quant à elles procède de leur dissolution. Aucun démocrate, quelle que soit son allégeance politique, ne saurait souffrir que, par l'entremise de ces sociétés multipliées sous la forme de structures « à responsabilité limitée », autant de secteurs névralgiques (énergie, alimentation, culture, pharmacologie, finance...) soient concentrés en si peu de mains, soit l'oligarchie financière mondiale, affranchie de toute imputabilité.

Le problème avec les multinationales, c'est qu'on les a laissées advenir à partir de la fin du XIX^e siècle. Les lois antitrust – en partie contrées par les « barons voleurs » aux États-Unis grâce à la corruption des institutions législatives et juridictionnelles – n'ont pas pu se poser comme le rempart empêchant des grands conglomérats. C'est précisément autour du pétrole que des multinationales comme Shell, l'AngloPersian Petroleum ou la Compagnie française des pétroles ont poussé au début du siècle, à l'instar de la Standard Oil de Rockefeller.

Une fois que ces entreprises ont prospéré indépendamment des États (quoique fondées et financées par eux !), elles ont pu se donner un rôle politique et diplomatique dans le monde, se déployant de façon spécifique. Les lectures traditionnelles de lycée sur le pouvoir d'État ne nous sont ici d'aucune aide pour penser la façon particulière qu'ont les pouvoirs souverains de type privé que sont les multinationales d'entretenir un certain rapport à la loi, au pouvoir et aux peuples.

Une façon succincte de décrire ce pouvoir, pour rigoureusement éviter la pente de théories du complot, serait de dire qu'une multinationale de l'envergure de Total, active dans un secteur donné (les énergies), est capable de se donner, sur des plans financier, industriel, politique et diplomatique, suffisamment de leviers qu'elle sait à peu près tirer profit de toutes conjonctures. Non pas que toutes les conjonctures se valent, mais tandis que les particuliers, les petites organisations ou les États sont tributaires de conjonctures et affectés en leur cœur par celles-ci, les multinationales parviennent, à la manière d'un aiguilleur de son, à ajuster les nombreux paramètres qu'elles contrôlent pour accuser au mieux les conjonctures, voire en tirer un certain profit.

On ne saurait ainsi les voir telles les deux cents familles qui régissent froidement le monde depuis on ne sait quelle officine. Mais leur souplesse face à l'évolution du monde est sans pareille. Qu'il s'agisse de la fluctuation des cours pétroliers, de la crise autour de la Covid-19 ou

de l'élection d'un fou aux États-Unis, l'entreprise possède suffisamment d'atouts pour s'adapter.

« Total ne dit rien de son rôle historique, tout comme ses semblables, pour rendre le pétrole aussi désirable et indispensable depuis le XX^e siècle. »

Sur quels procédés repose la communication de Total, son greenwashing, mais plus généralement son auto-promotion globale, et en quoi la mise en avant de la figure du consommateur lui sert à s'exempter de ses responsabilités ?

Dans certaines circonstances, les représentants de TotalEnergies se plaisent à jouer les modestes. C'est alors qu'on use du terme de *métier* pour parler des opérations de la firme. « Métier », comme si TotalEnergies se laissait comparer dans son statut au petit plombier ou à la réceptionniste. On nous explique alors que la mission de Total consiste simplement à aller quérir l'énergie là où on la trouve (dans des zones tendues où la démocratie formelle ne règne pas tout à fait) pour la livrer à ceux qui en font la demande. Ces derniers deviennent en effet les responsables ultimes de l'opération. Tout comme elle justifie que Total ne donne jamais dans la transition énergétique ni dans le développement durable, même si on use abondamment de ces syntagmes idéologiques, puisque les nouvelles formes d'énergies qu'elle exploite (solaire, éolienne et gazière) s'additionnent à l'extraction pétrolière plutôt que de la remplacer.

Bien sûr, tel est le cas parce que la demande explose... Total ne dit rien de son rôle historique, tout comme ses semblables, pour rendre le pétrole aussi désirable et indispensable depuis le XX^e siècle. Pourtant, il est de notoriété publique que les pétrolières et les constructeurs automobiles ont pesé pour que l'aménagement du territoire des pays occidentaux les place en position clé dans l'évolution de la société moderne.

À ce même consommateur, on raconte que son régime de vie, celui qu'on a obligé, ne variera pas à l'avenir, si ce n'est que sur le point des sources d'approvisionnement énergétique. On n'extraira plus, ou de moins en moins, de pétroles des sols, des fonds marins ou de la roche, mais on transformera le vent et les rayons solaires en énergie domestiquée. L'histoire est trop belle, dans la mesure où l'on omet de traiter des graves conséquences écologiques et de la folle dépense énergétique qu'implique l'élaboration en amont des structures qui permettent une telle transformation. Les panneaux photovoltaïques, les batteries de pointe et les tours éoliennes sont gourmands en minerais difficiles à extraire et se révèlent très peu recyclables.

Total constitue-t-elle à vos yeux une caricature des multinationales actuelles ou en est-elle représentative ? Peut-on parler des multinationales comme d'un pouvoir en réseaux ?

Je me suis intéressé à Total parce qu'il me semblait inconcevable qu'aucune recherche historique un tant soit peu exhaustive n'ait été faite sur l'entité privée la plus puissante issue de la Francophonie. Je me suis aussi penché sur elle, car ses représentants, depuis les crises de l'Erika et d'AZF Toulouse, se montrent bavards ; c'était l'occasion de se livrer à des analyses de

discours. Enfin, je trouvais intéressant qu'une telle entreprise se soit d'elle-même nommément associée à l'idée de la *totalité*, de la *totalisation*, pour ne pas dire plus, bien que le sème *total* soit plutôt péjoratif en ce qui regarde son acception politique.

J'ai aussi souhaité m'en tenir à un seul cas de figure par souci de contrainte, pour qu'on ne m'accuse pas d'avoir créé un idéal type ténébreux de la multinationale en allant puiser dans une multitude de cas convenant à mon modèle théorique, mais appartenant à une variété d'entre elles. Au contraire, je voulais montrer comment une seule entreprise peut, dans son histoire, se trouver compromise dans tellement de cas qu'on peut s'interroger sérieusement sur le régime de droit qui la rend possible, et sur sa responsabilité propre.

Ce livre n'est cependant, hélas, pas si singulier. Il peut très bien être rangé dans la bibliothèque compromettante pour les multinationales qui comprend déjà des titres sur Coca-Cola, Heineken, Clearstream, Koch Industries, McKenzie, Goldman Sachs... Tous ces ouvrages traitent de pouvoirs privés qui jouissent d'une forme ou d'une autre d'impunité et qui influencent de manière indue le cours historique des peuples.

Dans votre avant-propos à la réédition du livre en poche, vous jugez que Total a perdu la bataille des idées. Quels éléments vous amènent à cette conclusion ?

Cette bataille reste pour TotalEnergies somme toute marginale, puisqu'elle n'entame aucunement son capital, ses rapports de force, ses accès privilégiés aux sphères politique, diplomatique et militaire en France, ni son pouvoir outrancièrement concentré à l'extérieur de l'Hexagone. Le cas ougandais, au vu de la loi sur le devoir de vigilance voté par l'Assemblée nationale en 2017, est peut-être le cas de trop. Il reste que depuis quelques années, un nombre extraordinaire de tirs croisés se sont concentrés sur elle (les Unes d'hebdomadaires, les émissions spéciales, forums, performances d'artistes, documentaires...), de telle sorte que son principal dirigeant en est réduit à tenter de faire pitié.

Il faut que la firme soit du reste très puissante pour passer à travers un déplumage pareil ; peu d'autres instances résisteraient. Mais elle n'en sort pas tout à fait indemne. Malgré de nombreux efforts, sur ce point, la firme se retrouve à l'étape de l'année 2000. Sa rhétorique ne prend plus et son discours n'imprime plus – on ne croit pas davantage à ses prétentions écologistes qu'on suivait un ministre soviétique dans ses mensonges des années 1980.

La voilà même à la traîne : avez-vous vu le livre qu'elle a fait paraître deux ans après *De Quoi Total est-elle la somme ?*, comme pour occuper à son tour un espace éditorial, chez Textuel ? Un publiereportage de 430 pages ayant une structure similaire, mais sans impact notable. Ce *Total, un esprit pionnier*, préfacé s'il vous plaît par l'immortel Erik Orsenna, se trouve-t-il plus souvent donné (ou imposé) que vendu ? On rit. Désormais, seuls comptent de nets rapports de force valant pour eux-mêmes et pour eux seuls. De ce point de vue, l'échec est spectaculaire au vu des moyens colossaux que l'entreprise a mis en œuvre pour réformer son image au fil des années.

Propos recueillis par Laurent Ottavi.

Photo d'ouverture : HJBC - @Shutterstock